Grande Roue place de la Concorde : c'est reparti pour un tour

Installée avant les fêtes de fin d'année 2015, la Grande Roue prend racine place de la Concorde.

Une autorisation temporaire qui s'éternise

Elle devait être démontée le 20 févier 2016 pour être de nouveau installée pendant la période de l'Euro : la Grande Roue fait désormais partie du paysage parisien puisque le forain Marcel Campion fait fi des sommations des services de l'État, alors même que la direction régionale des affaires culturelles (DRAC) a eu la délicatesse de lui fixer une nouvelle échéance au 31 juillet.

En attendant, la roue tourne, elle est même déjà en place pour Noël prochain. En droit, cela s'apparente juste à une occupation illicite d'un site classé.

L'administration de la culture a tout de même dressé procès-verbal, transmis au parquet. À suivre.

La mairie se pose en victime

Ainsi que le révèle Le Canard enchaîné dans son numéro du 7 septembre, le parquet de Paris a ouvert le 4 juillet une information judiciaire, faisant suite à une enquête préliminaire visant deux sociétés tenues par Marcel Campion. Au menu notamment : les conditions d'attribution par la Ville de Paris des emplacements du marché de Noël des Champs-Élysées et de la Grande Roue de la Concorde.

De son côté, la Mairie, toujours à la pointe en matière de communication, rappelle s'être « *engagée depuis plusieurs années déjà à ce que ses principales conventions d'occupation du domaine public fassent l'objet de mise en concurrence* ». Et pour preuve de sa bonne foi, la Ville a décidé de se constituer partie civile.

Il est vrai que le partenariat avec Marcel Campion est difficile à assumer : une autre information judiciaire est ouverte concernant cette fois les activités du forain à la fête des Tuileries et à la Foire du Trône.